



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE-RENDU SEANCE 22 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 22 Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Stéphanie PROST, Karine RHONE, Bochra KINGET, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Joël GARÇON, Romain TEILLON.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mme Sylvie FOURNIÉ (pouvoir donné à Mme BLAEVOET).
MM. François ALMODOVAR., Frédéric JOIRON, Cédric TALLON, Eddy LOZOWSKI, Éric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal absents :

Mme LUTTRIN Julie été désignée secrétaire de séance.

Approbation du CR en date du 8 Mars 2022 à l'unanimité.

Arrivée de Mme Lorène LAX-COMERRO à 19h13 avant le premier délibéré.

OBJET : Approbation du compte administratif 2021 (M 14).

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Angélique SIMON, Adjointe au Maire, rapporteur, présente le compte administratif de l'exercice 2021 (budget général).

Le solde en est le suivant :

| | |
|----------------------------------------|--------------------|
| Dépenses de fonctionnement réalisées : | 1 229 582.64 Euros |
| Recettes de fonctionnement réalisées : | 1 721 916.06 Euros |
| Dépenses d'investissement réalisées : | 387 832.33 Euros |
| Recettes d'investissement réalisées : | 809 595.09 Euros |

Résultats de l'exercice :

Section de fonctionnement : excédent de 492 333.42€

Section d'investissement : excédent de 421 762.76€

Madame l'Adjointe entendue, et vu la conformité du compte administratif susvisé avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE le compte administratif 2021 – budget général - proposé et le compte de gestion correspondant.

M. le Maire ayant réintégré la salle des délibérés, il remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

OBJET : Affectation du résultat budget général

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui laisse apparaître un résultat d'exécution cumulé portant :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de :
Excédent de 798 662.12€
- un résultat de la section de fonctionnement de :
Excédent de 778 806.02€

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant reporté à la ligne 001 (recettes d'investissement) -résultat d'investissement reporté :
798 662.12€

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de :
1 530 700.00€
- en recettes pour un montant de :
17 600.00€

→ le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à :
714 437.88€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. M. le Maire propose la répartition suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour :
714 437.88€ (en recettes d'investissement)

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour :
64 368.14€ (en recettes de fonctionnement)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour :
714 437.88€ (en recettes d'investissement)

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour :
64 368.14€ (en recettes de fonctionnement)

Mme Violaine KANMACHER interroge M. le Maire sur la possibilité de virer des sommes entre les sections de fonctionnement et d'investissement : il répond que oui, cela est possible au cours de l'exercice et Mme Julie LUTTRIN complète cette réponse en précisant qu'il faut être vigilant à l'équilibre de ces budgets qui se fait par les articles 021 et 023 qu'il faut réajuster en cas de virement entre les sections.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, suite à la réforme de la fiscalité en 2021, il n'est plus nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, cette dernière ayant été supprimée. Cette abolition a eu pour conséquence l'affectation, aux communes, de la part de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) départementale.

Il y a lieu de délibérer sur la base d'un taux égal à la somme du taux communal et du taux départemental de la TFPB 2021 de 15.90%.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés l'année dernière soit :

- 34.04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 41.03% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de maintenir les taux,

FIXE les taux 2022 de la manière suivante :

- 34.04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 41.03% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

M. le Maire précise qu'il n'y a pas besoin d'augmenter les taux, les ressources étant suffisamment confortables : taux maintenus depuis 20 ans (2002)

OBJET : Approbation du budget primitif 2022 (M 14).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2022 (budget général) établi avec la collaboration de la commission des finances et de Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu.

Après avoir décidé de reconduire les taux des taxes locales pour 2022, il donne lecture au Conseil des chapitres des sections de fonctionnement et la description des programmes d'investissement qui se traduisent comme suit :

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement :

1 804 700.00 Euros

Recettes et dépenses de la section d'investissement :

2 271 400.00 Euros

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTÉ la proposition de M. le Maire

VOTE le budget primitif M14 de l'année 2022 comme indiqué ci-dessus.

Présentation des chiffres : question sur les charges (chapitre 011) de Mme Violaine KANMACHER ou malgré les tendances économiques actuelles une faible augmentation à été prévue. Il faut prendre en compte effectivement ce type de fluctuation tout en étant raisonnable avec les fonds publics. Il est possible d'avoir une fluctuation d'une ligne à l'autre tant que le budget ne dépasse pas au niveau du chapitre.

M. Romain TEILLON sollicite des explications sur les différents tarifs pratiqués par EDF pour les dépenses d'électricité.

Pour les recettes d'investissement, M. le Maire précise que les subventions qui ne sont pas notifiées ne sont pas inscrites.

Pas d'emprunt encore cette année.

M. Romain TEILLON sollicite des explications sur les détails de l'opération 10001. M. le Maire lui précise qu'une somme a été reportée au 2111 pour l'achat éventuel de terrains non bâtis et une somme également reportée au 2115 pour l'achat de propriétés bâties ainsi qu'une prévision supplémentaire.

OBJET : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4, relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L.125-2 modifié par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 - art. 10, relatifs à l'information préventive sur les risques majeurs,
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13, ainsi que l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012,
- Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.731-1et L.731-3, relatifs à l'information des citoyens et aux mesures de sauvegardes,
- Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde, abrogé par le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 - art. 16,

Considérant que la commune de Bouvesse-Quirieu est susceptible d'être exposée à des risques particuliers de sécurité civile,

Considérant que la population peut être exposée à des évènements majeurs ainsi qu'à des perturbations courantes de la vie collective, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, accidentelle ou intentionnelle ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser, et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des évènements graves et susceptibles de se produire sur le territoire communal,

Le Plan Communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune, intègre et complète les documents d'information servant les actions de prévention.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'une mise à jour est nécessaire, la dernière version du Plan Communal de Sauvegarde datant de 2012.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE la révision du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Bouvesse-Quirieu,
AUTORISE M. le Maire à prendre un arrêté portant sur l'adoption de la révision du Plan Communal de Sauvegarde.

QUESTIONS DIVERSES

Installation de Colonnes cartons par le Syclum

3 colonnes pour collecter les cartons bruns seront installées prochainement sur la commune.
Une sur le parking des ateliers municipaux, une sur le point d'apport volontaire du Bayard, une sur le point d'apport volontaire de Marlieu.

Séminaire des élus

Une réunion d'info ouverte aux élus se déroulera le samedi 2 Avril à la salle Corail de 9h à 12h.
Les élus de BQ qui souhaitent participer sont les bienvenus.

AG des médaillés militaires

Le 2.04 à 11h30 espace Jouvenet à Montalieu-Vercieu.

MARPA de Serrières de Briord

Suite à notre demande, nous avons reçu les documents budgétaires attendus.
La subvention votée lors du dernier CM est modeste au regard des pertes affichées en 2021.
Il conviendra peut-être de renouveler cette aide lors du vote des subventions en juin.

INFO Préfecture : accueil des ressortissants ukrainiens

La Préfecture de l'Isère a transmis aux mairies un document précisant les modalités d'accueil des réfugiés ukrainiens. (résumé)

M. Thierry MERLE a été questionné sur l'internat du Serverin racheté par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné qui pourrait être mis à disposition : il est précisé que cet ensemble est dans un état lamentable et qu'il n'y a aucune commodité à proximité.

M. Romain TEILLON demande si les particuliers peuvent proposer des logements personnels : oui, il existe un site pour s'inscrire mais ces logements seront utilisés en dernier recours car les populations accueillies sont traumatisées et ont besoin d'un accompagnement spécifique (accueil de groupe et en structure d'accompagnement)

Rencontre avec l'AMVB

Le vendredi 1er Avril à 18h au terrain de motocross avec Thierry Merle.

Renouvellement de l'homologation du terrain.

Demande pour une autorisation un samedi matin par mois de 9h à 12h pour accueillir les « apprentis pilotes » de 6 à 12ans inscrits au club

Demande pour un dimanche supplémentaire en Novembre et Décembre.

Demande de réactualisation de la convention de mise à disposition du terrain.

Course le 21.08.2022

Liquidation judiciaire « L Azzuri »

Par courrier, nous avons été informés qu'un mandataire judiciaire (Me ROUMEZI) a été désigné pour procéder à la liquidation des biens et du fonds de commerce. Une vente aux enchères est envisagée. La licence, les biens mobiliers et le local seront si nécessaire, vendus séparément, rendant improbable la réouverture.

Après un entretien avec le mandataire, il a été conseillé de transmettre un courrier afin que soit prise en compte la somme de 10 000€ attribuée lors des travaux.

Elections présidentielles et législatives

Les 10 et 24 avril. La présence des élus est nécessaire pour assurer la permanence au bureau de vote.

Demande de la garderie les Marre-mots.

M. PICANO nous informe de l'absence d'un encadrant le 29 mars 2022. A ce jour, 47 enfants sont inscrits et l'encadrement sera insuffisant. M. PICANO souhaite savoir si la mairie peut détacher un agent afin de pallier à cette absence et assurer la garde des enfants.

Parole aux commissions

Mme Angélique SIMON

Réunion CAUE le 21.03 concernant la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'accompagnement de la collectivité lors de la révision du PLU

Mi-avril présentation du cahier des charges à la commission.

Marché public – recueil des candidatures, pré analyses des candidatures : réunion le 30 mai

Choix de 3 candidats : le 8 juillet CAO ouverture des offres, auditions des 3 candidats ; il faudra délibérer avant les vacances d'été pour le choix du BE.

Mme Violaine KANMACHER

Programme journée vélo du 30.04

Déception rando nous utile peu d'affluence, probablement due à une mauvaise communication.

SOLIROCKS le dimanche 27.03

Réunion commission EP3C semaine prochaine

M. Romain TEILLON

Habitants d'Enieu : est-il envisageable de prévoir une borne électrique sur le nouveau parking ?

Non, il faut que ce soit sur un point de passage. Trop isolé, pas rentable.

Un WC est-il prévu sur la place d'Enieu ?

Projet compliqué en termes de raccordement et onéreux mais à réfléchir.

Arrivée de la fibre : 2024 selon les dernières informations.

Y a-t-il beaucoup de permis de construire déposés sur Enieu depuis 2 ans ? Afin de savoir si, à terme, la surface à construire va augmenter : réponse négative, on va même devoir réduire, mais cela reste possible à l'intérieur des villages. (La commune a le droit à 93 logements entre 2009 à 2040)

Mme Myriam BLAEVOET

CCAS validation flyer invitation repas des aînés

Réunion le 30.03 du CCAS vote du budget

Activité printemps complet gros succès

Ecole réunion demain pour choix des teintes

Pédibus et CME

Bal de promo avec Clément animateur de l'ESCPP

M. Thierry MERLE

Demande si on a reçu le devis de l'entreprise CHANTEUR pour la réfection du toit de l'église : Non, par conséquent, on valide celui de l'entreprise MCC.

M. Joël GARÇON

RD 140 route de Chavannes : accident semaine passée camion renversé : contact avec M. Richard Andreosso pour signaler une route dangereuse.

Il s'est rendu sur place, il a constaté un accotement qui sera refait en terre car il faudrait que cette route soit interdite aux poids lourds car non adaptée à un trop grand trafic et une trop grande vitesse.

En concertation avec Courtenay il serait souhaitable de limiter l'accès à cette route aux poids lourds.

Attention, si on dévie on risque de se retrouver avec tous les camions qui vont traverser le Bayard en passant par Montalieu ce qui déplacerait le problème. Contact sera pris avec le maire de Courtenay pour avis.

Fin de séance : 21h15

Conseil Municipal en date du 22 Mars 2022

| | | |
|------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| Mme Violaine KANMACHER | Mme BLAEVOËT Myriam | Mme FOURNIÉ Sylvie |
| M. François ALMODOVAR | Mme RHONE Karine | Mme SIMON Angélique |
| M. Serge BORDEL | Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN | Mme Stéphanie PROST |
| M. TEILLON Romain | M. GARÇON Joël | M. Frédéric JOIRON |
| M. MERLE Thierry | M. Cédric TALLON | Mme Bochra KINGET |
| M. Eddy LOZOWSKI | M. Eric VIENOT DE VAUBLANC | Mme Lorène LAX COMERRO |
| | | M. GONZALEZ Frédéric |

